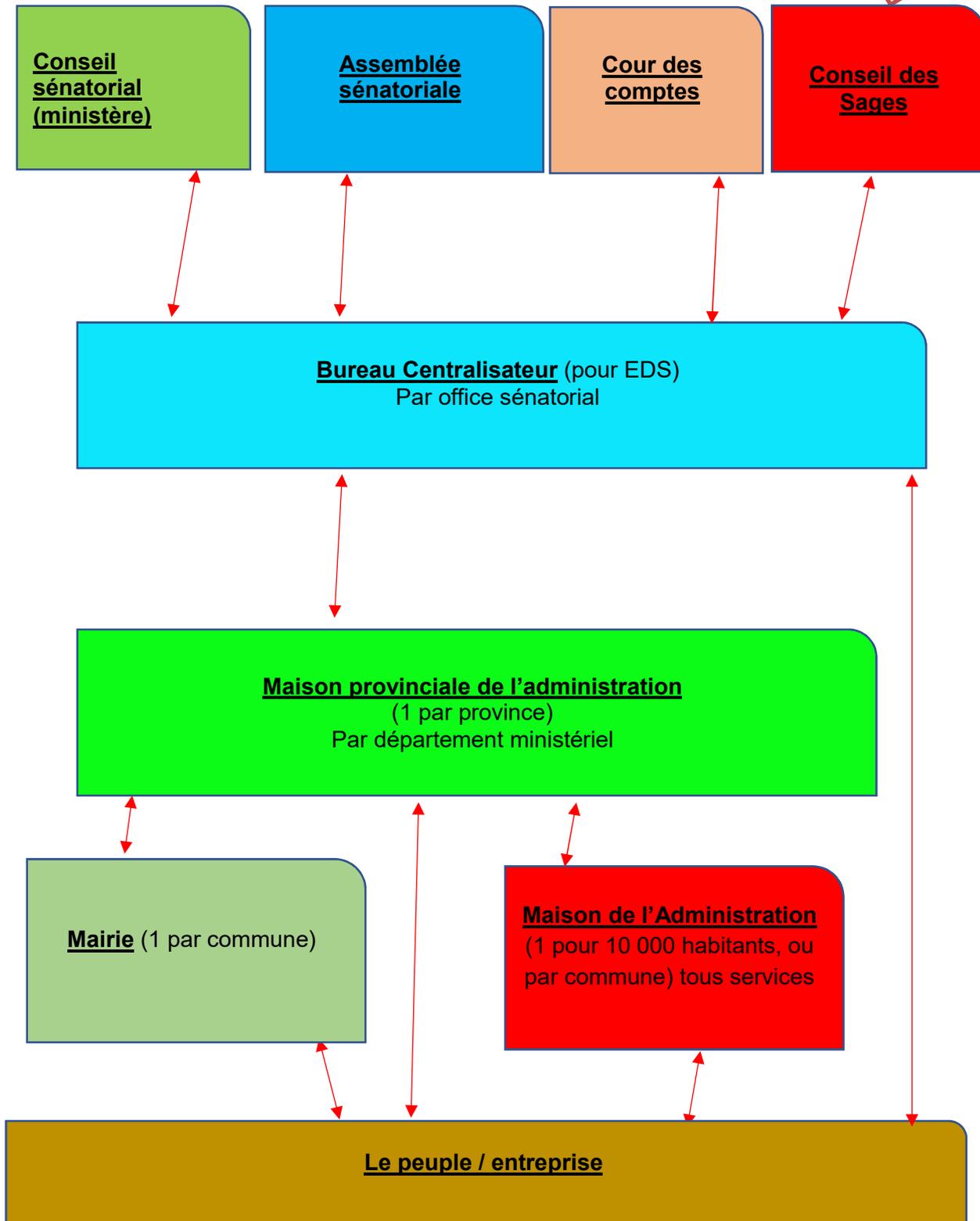




État de Savoie

**Projet
Version 1**

Organigramme administratif





État de Savoie

**Projet
Version 1**

Services des administrations

Mairie (1 par commune)

C'est un lieu de représentation du peuple son (maire ou syndic) gère la commune dans l'intérêt collectif de sa population. Elle a obligation de remplacer la maison de l'administration dans les lieux reculé ou dans les toutes petites communes en permettant à l'ensemble de la population à accéder au service numérique pour toutes les démarches administratives.

Maison de l'Administration (1 pour 10 000 habitants, ou par commune) tous services

C'est un lieu au service du peuple pour effectuer toutes les démarches administratives quel que soit les services concernés. Elle peut remplacer par la mairie dans les lieux reculé ou dans les toutes petites communes.

Maison provinciale de l'administration (1 par province) Par département ministériel

C'est un lieu au service du peuple pour effectuer toutes les démarches administratives en corrélation avec le département ministériel dont il dépend. Elle traite les informations et les demandes reçu de la part de la population, des maires, des maisons de l'administrations, des bureaux centralisateurs.

Bureau Centralisateur (pour EDS) Par office sénatorial

C'est le lieu de centralisation et recueil de toutes les informations.

Il effectue les contrôles nécessaires pour éviter toute dérivent, en cas de dérivent, il informe immédiatement l'assemblée sénatorial et le Conseil sénatorial, qui prennent les mesures adéquates/

Il organise les services pour un fonctionnement optimal tous en respectant à la lettre la constitution.

Il répond aux requêtes des différents services,

Il travaille sur les projets de loi en étroite collaboration avec l'assemblée sénatorial, du Conseil sénatorial, la Cour des comptes, et le Conseil des Sages dont il dépend.

Assemblée sénatoriale

C'est le lieu où sont travaillé débattu et voté les lois au service du peuple. Pour cela il 'appui sur les bureaux centralisateurs, sur les maisons provinciales, sur les commissions internes, sur le conseil des sages, et en collaboration.

Conseil sénatorial (ministère)

C'est le lieu de gouvernance de la Savoie. Il donne les grandes lignes pour l'avenir du pays au service du peuple. Le Conseil sénatorial gouverne la Savoie, dirige l'administration, Il peut proposer des lois et les met en œuvre. Il se réunit une fois par semaine et informe le public de des décisions. Chaque semaine, le Conseil sénatorial se réunit pour sa rencontre hebdomadaire, au cours de laquelle il prend ses décisions.

Cour des comptes

C'est le lieu de contrôle financier et administratif des services public et des grandes entreprises public ou privée.

Elle édite des rapports et directives qui ont un caractère obligatoire. Elle contrôle également les services du Conseil sénatorial (ministère), de l'Assemblée sénatoriale, du Conseil des Sages.

Conseil des Sages

C'est le lieu de contrôle de la légalité des lois, il effectue le tirage au sort des présidents de provinces et leurs conseillers, des sénateurs, du conseil sénatorial, et des membres du conseil des sages en cas de vacances.